

Arrêté n°SAGJ-2024-003

**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans
(Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)**

PROCLAMATION DES RESULTATS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT DU MANS

Scrutin du 30 janvier 2024

- Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-054 portant sur les résultats des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 17/11/2022) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-107 du 22 décembre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 30/01/2024) ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-24-001 du 19 janvier 2024 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 30/01/2024) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'IUT du Mans approuvés par le Conseil d'institut de l'IUT du Mans du 7 novembre 2023 et par le Conseil d'Administration de l'Université du Mans réuni en séance le 9 novembre 2023 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** la consultation en date du 2/02/2024 du Comité Electoral Consultatif de l'établissement.


Arrêté n°SAGJ-2024-003

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans
 (Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE
ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Professeurs des universités et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des Professeurs des universités et personnels assimilés, **3 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
14	9	1	8	64.28 %	2.66

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« Ensemble »	8	3 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

- Jean-Philippe MELCHIOR
- Christine SALUZZO
- Abderrahim EL MAHI

ARTICLE 2 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés, **3 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
35	25	1	24	71.42 %	8

Arrêté n°SAGJ-2024-003

**Portant sur la proclamation des résultats
dans le cadre du renouvellement intégral
des membres du Conseil d'Institut de
l'IUT du Mans
(Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)**

Les listes de candidatures suivantes ont donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« GEA » Karine LEMERCIER Costin ZAHARIA	6	1
« NGL-CHEM » Arnaud NOURRY Amandine GUIET Jérôme LHOSTE	11	1
« MCF motivé.e.s » Irène DENIEV Aroune DUCLOS Sylvie HOULBERT	7	1

Sont donc proclamés élus :

- Arnaud NOURRY « **NGL-CHEM** »
- Karine LEMERCIER « **GEA** »
- Irène DENIEV « **MCF motivé.e.s** »

ARTICLE 3 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Autres enseignants

Au sein du collège des représentants des Autres enseignants, **5 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
43	29	0	29	67.44 %	5.8

Arrêté n°SAGJ-2024-003

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans
(Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)

Les listes de candidatures suivantes ont donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« Collectif PRAG/PRCE » Aline GEUZE Alexandre PERRON Alexandra SUDEN Olivier NOEL Estelle ESNAULT	20	3
« GEA » Fanny PICHON Brahim KADAR	9	2

Sont donc proclamés élus :

- Aline GEUZE « **Collectif PRAG/PRCE** »
- Alexandre PERRON « **Collectif PRAG/PRCE** »
- Alexandra SUDEN « **Collectif PRAG/PRCE** »
- Fanny PICHON « **GEA** »
- Brahim KADAR « **GEA** »

ARTICLE 4 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Chargés d'enseignement

Au sein du collège des représentants des chargés d'enseignement, **1 siège de titulaire** était à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
3	1	0	1	33.33 %	1

Le candidat suivant a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« Chargés d'enseignement » Mathieu EDELY	1	1 siège de titulaire

Arrêté n°SAGJ-2024-003

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans
(Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)

Est donc proclamé élu :

- Mathieu EDELY

ARTICLE 5 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques

Au sein du collège des représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, **4 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
43	41	0	40	95.34 %	10

Les listes de candidatures suivantes ont donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« ENSEMBLE POUR L'IUT » Michel FRANCOIS Alysse BORDOT Michel PELET Sylvie TROCHERIE	21	2
« LISTE BIATSS IUT LE MANS » Martin MURZEAU Mélanie JOLY François BOUJU Justine DRUSCHKE	20	2

Sont donc proclamés élus :

- Michel FRANCOIS « **Ensemble pour l'IUT** »
- Alysse BORDOT « **Ensemble pour l'IUT** »
- Martin MURZEAU « **Liste BIATSS IUT LE MANS** »
- Mélanie JOLY « **Liste BIATSS IUT LE MANS** »

Conformément au procès-verbal de dépouillement de ce scrutin, il est fait mention dans le présent arrêté qu'un personnel a voté sans être inscrit sur la liste électorale ni d'émargement. Ce vote supplémentaire, qu'il soit affecté à l'une ou l'autre des listes en présence, n'impacte en rien la répartition des sièges, s'agissant d'un scrutin de liste à un

Arrêté n°SAGJ-2024-003

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans

(Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)

tour, sans panachage, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste.

ARTICLE 6 - Résultats des élections au sein du collège des usagers

Au sein du collège des usagers, **4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
943	118	4	114	12.51 %	28.5

Les listes de candidatures suivantes ont donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« Conseil d'Institut IUT » Annabelle BOURIEL Enzo ROBINET Elodie HASCOET Mathis TAVEAU Mariem LADHARI Eliot HARDOUIN Clara BOULANGER Thomas DURAND	114	4

Sont donc proclamés élus :

- Annabelle BOURIEL « **Conseil d'Institut IUT** »
- Enzo ROBINET « **Conseil d'Institut IUT** »
- Elodie HASCOET « **Conseil d'Institut IUT** »
- Mathis TAVEAU « **Conseil d'Institut IUT** »
- Mariem LADHARI « **Conseil d'Institut IUT** »
- Eliot HARDOUIN « **Conseil d'Institut IUT** »
- Clara BOULANGER « **Conseil d'Institut IUT** »
- Thomas DURAND « **Conseil d'Institut IUT** »

ARTICLE 7 - Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Mans, le 2/02/2024,

Arrêté n°SAGJ-2024-003

Portant sur la proclamation des résultats
dans le cadre du renouvellement intégral
des membres du Conseil d'Institut de
l'IUT du Mans
(Scrutin du jeudi 30 janvier 2024)

ARTICLE 8 - Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubriques « Université », « Elections 2024 - Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché dans le hall de l'IUT du Mans.


Le Président
Le Mans Université
Pascal LEROUX
Pascal LEROUX